



Adjoint énergie au Plan d'Actions Energie Climat (PAEDC) **(m/f)**

Emploi à temps plein ou plutôt deux contrats à mi-temps
pour une durée déterminée de deux ans maximum
à prester à mi-temps à Chaumont-Gistoux et à mi-temps à Grez-Doiceau.

Date de l'offre d'emploi : 27/11/2020

1) Employeurs

Grez-Doiceau et Chaumont-Gistoux, deux communes voisines au cœur du Brabant-Wallon, sont connues pour leur cadre verdoyant et les recoins enchanteurs qu'elles recèlent au détour de chacun de leurs villages. Elles totalisent une superficie de 100 km², avec une majeure partie agricole, et une population de 25.000 habitants qui ne cessent de croître. Les deux administrations communales organisent une panoplie riche et variée de services à destination de leurs citoyens.

Elles souhaitent apporter leur contribution à un avenir durable sur l'ensemble de leur territoire. Elles ont pour objectif de réduire de 40 % les émissions de CO₂ sur leur territoire d'ici 2030 (par rapport à 2006) avec une visée d'atteindre la neutralité carbone pour 2050. Elles s'y sont engagées en signant la Convention des Maires.

Le programme est ambitieux. Les deux communes unissent leur force pour recruter un « adjoint énergie au Plan d'Actions Energie Climat (PAEDC) (h/f) ».

2) Fonction, missions & tâches

L'*adjoint énergie au Plan d'Actions Energie Climat (PAEDC)* accompagne, de manière distincte chaque commune (à moins d'éventuels partenariats ponctuels à définir), dans l'élaboration, la mise en œuvre, le suivi et le pilotage du Plan d'Actions en faveur de l'Energie et du Climat (PAEDC).

En accord et en articulation avec son référent dans chaque commune, l'adjoint au PAEDC prend en charge tout ou partie des missions suivantes, de nouveau de manière spécifique par commune :

- Elaboration du PAEDC comprenant :
 - l'inventaire de référence des émissions du patrimoine communal et du territoire dans sa globalité, impliquant également un travail de systématisation du recueil des données pour une évaluation des avancées (cadastre énergétique et comptabilité énergétique du patrimoine communal),
 - la vulnérabilité du territoire au changement climatique,
 - le cadre actuel des actions déjà mises en place pour réduire les émissions,
 - l'estimation du potentiel de développement des énergies renouvelables,
 - la dynamique participative impliquant la mise en place :

- d'une *équipe POLLEC* intégrant les services de la commune. Elle sera en charge de la gestion transversale et participative du PAEDC,
- d'un *comité de pilotage* intégrant l'*équipe POLLEC* et les acteurs (entreprises, citoyens, associations, agriculteurs, ...). Il participe à l'élaboration du PAEDC.
- la stratégie globale (vision et objectifs),
- le plan d'actions (organisation, types d'actions, planning, budget, financement, impacts socio-économiques).

Les actions à prendre vis-à-vis des *équipe POLLEC* et *comité de pilotage* sont : mettre en place, mobiliser, animer, coordonner, informer sur les étapes et les outils, proposer des méthodes, organiser et planifier en vue d'obtenir les livrables et actions attendues.

Le PAEDC finalisé est soumis à la validation du Conseil communal. Il est ensuite transmis à la coordination régionale de la Convention des Maires.

- Mise en œuvre du PAEDC comprenant :

Prendre les actions nécessaires à la mise en œuvre des actions inscrites au PAEDC vis-à-vis des acteurs du territoire et de l'interne communal :

- Veiller à la mise en œuvre des actions et mettre en œuvre celles relevant du service énergie,
- Mobiliser des outils qui institutionalisent la collaboration (ex : organe participatif, groupe de travail en se basant sur ceux qui existent déjà, CLDR, comités de quartiers, ...),
- Formaliser les « règles du jeu » de la concertation sous forme de charte (ex : définissant le pouvoir d'influence, les droits et devoirs, ...)
- Soutenir la communication autour du PAEDC :
 - Animer et mobiliser régulièrement les acteurs du territoire (min. 2 x/an),
 - Développer, gérer et animer une page internet sur la dynamique PAEDC.

- Suivi régulier et démarches administratives :

- Réaliser les démarches administratives relatives à la subvention,
- Réaliser un rapport annuel d'activités sur base d'un canevas fourni par la Région qui :
 - inclut le monitoring du PAEDC (état d'avancement des fiches actions, mesure du niveau d'atteinte des objectifs à travers des indicateurs de suivi) ainsi que les bonnes pratiques mises en place sur les 3 piliers de la Convention (atténuation, adaptation et précarité énergétique),
 - est établi en coopération avec l'équipe POLLEC et le comité de pilotage,
 - est soumis à la validation du Conseil communal.

- Formation :

- A chaque étape, les outils et méthodologies sont présentées et expliquées à l'équipe POLLEC et au comité de pilotage, notamment ceux et celles fournis par la coordination régionale de la Convention des Maires,
- Participer aux ateliers de formation et d'échanges de bonnes pratiques organisés par la coordination régionale de la Convention des Maires.

3) Profil

- Diplôme & formations :

- Niveau de diplôme : gradué (bachelier), à orientation technique en lien avec l'énergie ;
- Les formations suivantes constituent autant d'atouts :

- Formation de conseiller en énergie,
 - Diplôme de responsable ou certificateur PEB.
- Expérience professionnelle :
 - Justifier d'une expérience réussie de minimum 3 ans avec des responsabilités équivalentes dans le secteur de l'énergie,
 - Les expériences suivantes constituent autant d'atouts :
 - L'élaboration de plan d'actions d'envergure,
 - La mobilisation d'outils et de processus collaboratifs, la construction d'outils ad hoc pour animer des groupes variés en vue de l'atteinte d'objectifs,
 - La connaissance du fonctionnement d'une administration communale.
 - Connaissances :
 - Excellente maîtrise du langage écrit et oral,
 - Facilité rédactionnelle,
 - Sens de la communication,
 - Pratique quotidienne des logiciels courants (Word, Excel, Powerpoint, Outlook, ...),
 - La maîtrise d'outils collaboratifs webbased constitue un atout.
 - Compétences comportementales :
 - Être capable d'autonomie : pouvoir gérer plusieurs projets de front, tout en priorisant ce qui doit l'être sans que cela soit au détriment d'autres tâches,
 - Avoir un sens des responsabilités et une conscience professionnelle élevés,
 - Avoir un esprit de synthèse et de rigueur,
 - Avoir une bonne capacité d'organisation du travail,
 - Faire preuve d'un esprit d'équipe, d'intégration et d'un sens prononcé de la communication,
 - Avoir une bonne capacité d'apprentissage, être capable de s'adapter aux changements,
 - Dynamisme, discrétion, civilité et déontologie, réactivité, bonne présentation, devoir de réserve.
 - Conditions d'admission :
 - Être belge ou citoyen d'un état faisant partie de l'UE,
 - Jouir des droits civils et politiques et être de conduite irréprochable,
 - Réussir les épreuves de sélection : épreuve écrite, suivie d'un entretien oral,
 - Être disponible très rapidement (sous réserve d'obtention du subside POLLEC 2020),
 - Être titulaire de diplôme/formation décrits supra,
 - Être autonome pour ses déplacements et disposer d'un véhicule personnel (accompagné du permis adéquat). Les déplacements en transport en commun ne sont pas envisageables pour accéder aux différentes administrations.

Nous vous invitons à préparer votre candidature en parcourant le site internet suivant : <http://lampspw.wallonie.be/dgo4/conventiondesmaires/la-coordination-regionale-de-la-convention-des-maires> avec une attention à la *Boîte à outils* et au *Guide pratique*.

4) Nous offrons

- Deux contrats mi-temps, en tant qu'agent contractuel, à durée déterminée, de maximum 2 ans¹, horaire à prester à mi-temps à Chaumont-Gistoux et à mi-temps à Grez-Doiceau ;

¹ La date de début des contrats à durée déterminée (CDD) s'établit à partir du 1/01/2021. La date de fin du CDD est le 31/12/2022. La durée du CDD sera égale ou inférieure à 2 ans, soit la durée entre les dates de début et de fin du CDD.

- Selon le diplôme : barème D6 (mensuel brut indexé : 2.346,59 € min.) ou barème B1 (mensuel brut indexé : 2.615,39 € min.) + ancienneté valorisable² ;
- Pécule de vacances et allocation de fin d'année ;
- Remboursement des frais pour les transports en commun et indemnité vélo ;
- Tickets-restaurant de 6,50 € pour un des deux mi-temps ;
- Horaire partiellement variable.

5) Comment postuler valablement ?

Pour être recevables, les candidatures doivent **OBLIGATOIREMENT** répondre aux exigences générales et aux exigences reprises dans le profil de la fonction postulée.

Les dossiers de candidature doivent être adressés au Service du Personnel de la Commune de Chaumont-Gistoux au plus tard pour le **30 décembre 2020 à minuit** (la date du cachet de la Poste ou du courriel fera foi). Ils comprendront les éléments suivants :

- Un extrait de casier judiciaire modèle 595 datant de moins de trois mois avant la date limite d'inscription des candidatures,
- Une copie du/des diplôme(s) et documents éventuels attestant des formations pertinentes pour la fonction,
- Une lettre de motivation dans laquelle vous précisez la source de l'annonce d'emploi,
- Un curriculum vitae,
- Une copie du permis de conduire du véhicule (ou attestation sur l'honneur prouvant l'autonomie de déplacement si pas de permis requis pour le véhicule, par exemple : vélo électrique).

Les candidats retenus pour les épreuves écrite et orale seront avertis personnellement. L'épreuve écrite aura lieu le 11 janvier 2021 et l'épreuve orale le 18 janvier 2021.

Les dossiers de candidatures seront adressés à :

Administration communale de Chaumont-Gistoux
Service du personnel
Rue Colleau 2
1325 Chaumont-Gistoux

ou par mail à l'adresse jobs@chaumont-gistoux.be

avec la référence « **AGP/CT/RECRUT-201130ENERGIE** ». Attention : si la référence n'est pas correctement indiquée, votre candidature pourrait ne pas être prise en considération.

Tout renseignement complémentaire peut être demandé au Service du Personnel de la commune de Chaumont-Gistoux, rue Colleau 2 – 1325 CHAUMONT-GISTOUX – Tél. 010/68 72 11 ou par courrier électronique à l'adresse personnel@chaumont-gistoux.be.

Toute candidature incomplète à la date de clôture de l'appel public sera considérée comme irrecevable.

² Expérience valorisable dans son entièreté pour le secteur public et à concurrence de 6 années maximum pour le secteur privé et les indépendants (sur la base des attestations d'emploi)